

L'INTÉGRATION RÉCIPROQUE, UNE ALTERNATIVE DE CO-RESPONSABILITÉ

par *Eliana Duarte Sotomayor*¹

L'intégration des communautés culturelles au Québec constitue un enjeu incontournable. Chaque année, plus de 25 000 personnes de diverses origines sont accueillies dans le cadre des programmes de sélection du Québec². Elles laissent leur pays d'origine et acceptent de se soumettre aux aléas du processus d'intégration, avec tout ce que cela comporte d'imprévisible, dans l'attente de trouver « leur place », de conquérir « leur espace » et de construire de nouvelles relations.

La rencontre entre ceux qui arrivent et ceux qui accueillent n'est pas une expérience toujours facile ou harmonieuse. Le phénomène de l'intégration fait ressortir une panoplie de questionnements, de ratés, de faiblesses et de solutions inadéquates. Sans doute, ces problèmes sont-ils des indicateurs d'une intégration difficile. Ils peuvent même nuire de façon significative à l'intégration des communautés culturelles à la société québécoise³, si l'on comprend l'intégration comme une participation active à la société d'accueil.

Dans cette perspective, nous

faisons appel à la proposition d'intégration réciproque promue par le Conseil Européen sur les Réfugiés et les Exilés (CERES, 2002)⁴. Cette proposition est fondée sur la co-responsabilité dans le processus d'intégration et plus particulièrement sur le rôle accordé aux communautés culturelles sur la scène socio-politique.

Notre réflexion porte sur les problématiques qui, dans le processus d'établissement des populations immigrées, sont vécues comme obstacles ou barrières dans l'intégration réciproque. Plus précisément, ces questions touchent à la possibilité pour les communautés culturelles organisées de jouer un rôle plus prépondérant sur la scène socio-politique québécoise.

L'intégration réciproque, une responsabilité partagée

Selon le CERES, l'intégration est comprise comme l'établissement d'une relation réciproque en-

tre les populations immigrées et les différentes composantes du pays d'accueil dont la société civile. En effet, l'intégration ne signifie ni l'adaptation unilatérale, ni l'assimilation des populations immigrées dans le pays d'accueil. Elle implique plutôt une approche accueillante de la diversité culturelle et le développement de valeurs communes, en vue d'améliorer l'égalité des chances et la participation de tous et de chacun à la vie sociale, économique et politique.

L'intégration réciproque comporte la participation active des populations immigrantes⁵ à la construction d'une société tolérante, compréhensive et accueillante à la diversité culturelle. Cette intégration encourage la participation des communautés culturelles d'origine étrangère dans toutes les sphères d'activité de la société d'accueil, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles, civiles ou politiques.

L'immigrant devient ainsi un membre actif de la communauté d'accueil en s'adaptant à son style de vie sans pour autant renoncer à sa propre identité culturelle. Pour sa part, la communauté d'accueil tente d'ajuster ses institutions publiques à la nature de plus en plus interculturelle de la population.

Par ailleurs, l'intégration réciproque comporte l'accès des communautés culturelles aux ressources humaines et matérielles

1. Éliana Duarte Sotomayor est travailleuse sociale. Elle fait actuellement un doctorat en sciences sociales à l'Université de Montréal.

2. Ministère des Relations avec les citoyens, (2004), *Remarques préliminaires de Michelle Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration dans le cadre de la Commission de la culture chargée de procéder à une consultation générale sur la planification des niveaux d'immigration pour la période 2005-2007*. Allocution prononcée le 10 février 2004, à Québec.

3. Les termes culture, société, ou scène socio-

politique « québécoise » sont utilisés pour qualifier la société d'accueil et ne prétendent pas véhiculer l'idée d'une homogénéisation de ces termes.

4. Conseil Européen sur les Réfugiés et les Exilés, (2000), *Position sur l'intégration des réfugiés en Europe*, <http://www.ecre.org/positions/integr02.shtml>. Ce document a alimenté la réflexion de cet article.

5. Le terme immigrant est utilisé pour désigner les personnes qui ne sont pas nées au Canada et ne prétend pas en faire une catégorie homogène.

lui offrant ainsi des chances égales de développer les capacités de ses individus et de sa collectivité. Il s'agit donc d'établir des conditions réelles d'intégration en prenant des mesures susceptibles de faciliter l'accès des communautés culturelles d'origine étrangère aux services et aux ressources ainsi qu'au processus de prise de décision de la société d'accueil.

Problématiques d'intégration : enjeux et réalités

Les problématiques liées aux populations immigrées deviennent des obstacles et des barrières à l'intégration réciproque lorsque :

- ces populations ne sont pas prêtes à s'adapter au style de vie de la société d'accueil, l'adaptation ne signifiant pas de renoncer à leur identité;
- la société d'accueil n'a pas la volonté politique d'ajuster les institutions publiques et communautaires aux changements qui affectent la composition de sa population;
- les mesures prises dans le système en place ne facilitent pas l'ac-

cès des populations immigrées aux ressources et au processus de prise de décisions;

- les interventions n'incorporent pas la particularité ethnique ou ne sont pas adaptées aux besoins spécifiques des enfants, des jeunes, des femmes et des personnes âgées;

- les relations interpersonnelles sont médiatisées, entre autres, par des préjugés qui portent sur l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'idéologie, la nationalité, le statut ou le lignage;

- la société civile ne reconnaît pas le rôle autonome et citoyen que les communautés culturelles peuvent jouer dans ce processus;

- et finalement, la communauté d'accueil n'assure pas la participation de ces communautés culturelles aux prises de décisions qui affectent son avenir.

L'établissement de cette relation réciproque entre les communautés culturelles et la société d'accueil sont touchées par de nombreuses questions. Comment se manifestent-elles dans la vie quotidienne? Dans le but de connaître ces difficultés par la voix même des principaux intéressés, nous prenons le point de vue de personnes d'une vingtaine d'organismes ethnoculturels et communautaires et du réseau institutionnel qui, dans le cadre du Projet de rapprochement des communautés culturelles du quartier Villeray (2002-03)⁶ ont exprimé leur avis. Ce document de travail est à la base des réflexions qui suivent.

Lors du processus d'établissement dans la société d'accueil, les difficultés vécues par les personnes, les familles et les groupes de différentes origines ethniques sont bien concrètes, non négligeables et se trouvent à la base de l'instabilité

psychologique, culturelle, économique et sociale des communautés culturelles d'origine étrangère. Elles sont associées aux aspects suivants : la langue, le travail, la famille, le logement, les répercussions psychosociales, les difficultés de se référer au réseau local, la formation de ghettos et la participation à la société civile québécoise.

Le défi linguistique

Malgré la mise en place des différentes voies de francisation dans le système formel d'accueil, à savoir, les carrefours d'intégration (anciennement les COFI) et les cours de français offerts par les organismes communautaires ou par les universités francophones, la maîtrise de la langue⁷ reste un enjeu incontournable car ces cours sont souvent mal adaptés : les classes sont trop hétérogènes (différences d'âge, de niveaux de scolarité, de formation professionnelle et d'origine ethnique) et le niveau de langue enseignée est habituellement insuffisant.

La barrière de la langue est source d'isolement social, d'incompréhensions mutuelles et d'exclusion du marché du travail. La langue revêt une importance primordiale dans l'intégration des professionnels, car l'exigence du français parlé et écrit dépasse largement le niveau de langue offert actuellement par les cours du système d'accueil. De plus, cette difficulté est plus grande pour les professionnels qui, même s'ils maîtrisent bien la langue française, doivent souvent maîtriser une autre langue. Par exemple, dans les of-

6. Comme référent dans l'identification de ces problématiques, nous prenons : Sotomayor, E., (2002), *Recueil de points de vue des communautés culturelles et des organismes du milieu du quartier Villeray*, document du travail, Projet de rapprochement des communautés culturelles du quartier Villeray et ses environs, 32 p.

7. Pour les obstacles liés à la langue et à l'insertion au marché du travail, voir aussi, Jamal-Eddine Tadlaoui, (2002), *Pistes d'action pour contrer les manifestations de la discrimination raciale et de l'intolérance dans le champ de l'intégration en emploi des personnes immigrées au Canada au cours des dernières années*, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), juillet, Montréal, Québec.

fres d'emploi, on suggère que la connaissance de l'anglais ou d'autres langues est un atout.

L'intégration économique

Un autre problème majeur qui entrave l'insertion des populations immigrées au marché du travail est la difficile, complexe, voire même impossible reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger. Cet obstacle est celui qui est le plus fréquemment vécu par les professionnels immigrants. On déplore les interminables démarches à entreprendre pour la certification des diplômes et des acquis ainsi que l'intervention, jugée par certains de « protectionniste », des ordres professionnels.

Dans certains domaines, la difficulté de s'ajuster aux méthodes de travail en vigueur au Canada complique également l'accès des communautés culturelles au marché du travail. Ceci est principalement dû à un manque de programmes de mise à niveau pouvant déboucher sur un stage ou un emploi, en particulier dans les domaines de formation universitaire. Ces difficultés peuvent déclencher la détérioration des conditions de vie des familles immigrantes et conduire à une insertion sur le marché du travail qui désavantage ces populations.

L'exigence de l'expérience canadienne s'ajoute à ces obstacles. Cette exigence est utilisée comme un critère sélectif et discriminatoire facilement manipulé par les employeurs et difficile à contourner pour les personnes immigrantes, particulièrement pour celles qu'on appelle « les minorités visibles ».

Qu'on pense, par exemple aux femmes qui portent le hijab.

Les obstacles à l'intégration par l'emploi sont également présents dans la difficulté de maîtriser les démarches de recherche d'emploi. Parfois, les personnes immigrantes s'embourbent dans des pratiques bien différentes de celles qu'elles ont connues dans leur pays d'origine. Les conventions en vigueur pour la présentation d'un *curriculum vitae*, la rédaction d'une lettre de motivation, ainsi que les façons de faire lors des entrevues sont des éléments qui sont méconnus des immigrants. Ces difficultés peuvent sembler mineures pour certains, mais constituent des éléments déterminants qui menacent le principe de l'égalité des chances.

Le vécu familial

Sur le plan familial, l'harmonisation de la culture québécoise et de la culture d'origine des personnes immigrantes devient une tâche difficile et génère des situations conflictuelles, particulièrement dans l'éducation des enfants. Les parents se voient confrontés au dilemme suivant : conserver les pratiques particulières de leur culture d'origine ou s'intégrer aux façons de faire de la culture québécoise.

La valeur suprême de la famille, l'autorité incontestable des parents dans la prise de décisions quotidiennes (sorties, relations sociales, activités collectives) ainsi que la façon d'exercer la discipline sont sources fréquentes de conflits. Ces situations sont particulièrement vécues chez les adolescents et adolescentes qui, d'une part, développent un fort sentiment d'appartenance à la société québécoise et

d'autre part, une relation d'identité significative avec la culture d'origine.

Les adolescents sont couramment confrontés à des valeurs qui remettent en question les idées transmises par leurs parents. Dans le milieu scolaire, ils ne se sentent pas toujours acceptés. Pourtant, la culture québécoise devient leur point de référence dans leur façon de se faire des amis, de célébrer et d'aimer. Ce tiraillement est à la base de conflits intergénérationnels et de bouleversements des rôles à l'intérieur de la famille. Parmi les déclencheurs de conflits, il y a l'autonomie de la femme, sa présence sur le marché du travail et le degré de liberté accordée aux adolescents.

Univers culturels en conflit et impacts psychosociaux

Dans le même ordre d'idées, les stratégies éducatives québécoises, axées notamment sur l'égalité des sexes, les droits civiques, le laïcisme et l'autonomie individuelle, ne sont pas toujours comprises comme respectant les pratiques identitaires, particulièrement celles qui sont liées aux valeurs religieuses, que les parents veulent inculquer à leurs enfants.

Ces conflits prennent leur origine dans la discordance entre deux modèles de relations : celui de la culture québécoise et celui de la culture d'origine. Ces modèles, parfois paradoxaux, voire opposés, engendrent souvent des problèmes de couple. Selon des sources non-officielles, dans certaines communautés culturelles d'origines étrangères, ces problèmes aboutiraient dans 40 %

des cas à un divorce. Ces conflits renforcent la tendance à la ghettoïsation construite sur des préjugés envers « les autres » : libertins, les uns, ultra-conservateurs, les autres; barbares, les uns, civilisés, les autres; vertueux, les uns, immoraux, les autres. Ces préjugés érigent des barrières propices à l'intolérance mutuelle et à la discrimination.

Les problèmes reliés au logement touchent les personnes de diverses origines incluant les Québécois d'origine. Les principales difficultés sont la cohabitation harmonieuse et les ajustements aux formalités du marché du logement (la méconnaissance des droits et des obligations ainsi que des démarches formelles comme les baux et les normes à respecter). Ainsi, l'intolérance aux odeurs, au bruit, à la possession d'animaux domestiques et même aux enfants des autres est cause de difficultés quotidiennes à la cohabitation dans un même quartier ou dans un même immeuble.

Souvent, ces conflits alimentent des préjugés difficilement surmontables, à la base de relations conflictuelles et de situations de violence interpersonnelle. L'instabilité du travail et la difficulté d'adaptation aux nouvelles manières d'agir, de penser, de célébrer, même de concevoir la mort, donnent lieu à des perturbations dites psychosociales, qui renforcent les sentiments d'être étranger et de ne pas appartenir à la société d'accueil.

Chez les individus, ces perturbations peuvent produire du stress, de l'anxiété et entraîner la détresse, la dépression, le décrochage scolaire et professionnel, la toxicomanie et l'isolement social. Dans le domaine familial, on note des difficultés à s'ajuster aux nouveaux modes relationnels à l'intérieur de la famille :

relations parents-enfants, relations homme-femme, relations filles-garçons à l'adolescence, etc. Et finalement, au niveau social, la perte de confiance en soi produite par la perte du statut social, par la disqualification professionnelle et le chômage.

Parfois, le fait d'être une personne de réfugiée entraîne encore plus de répercussions. Dans ce cas, l'émigration est la conséquence forcée par une conjoncture de violation des droits fondamentaux ou de guerre imminente qui interpelle la solidarité internationale. Dans de telles circonstances, le réfugié doit accepter de quitter son pays, sa famille, son statut; autrement dit, tout un monde de significations et de représentations. Cette situation de tension engendre parfois des conduites agressives de la part de certains réfugiés et des attitudes d'incompréhension de la part des « non-réfugiés ». Voici un exemple fréquent qui traduit ce genre de malentendus : « Si tu n'aimes pas le Québec, Va-t-en! » versus « Je ne suis pas ici par ma volonté, fichez-moi la paix! »

Le besoin d'un meilleur ar-rimage entre les ressources locales et ethnoculturelles

L'affaiblissement psychosocial rend évident la nécessaire mise en place de services mieux adaptés aux besoins des personnes immigrées, marginalisées par leur milieu ou qui se marginalisent elles-mêmes. L'accès aux soins contribue aux conditions d'accueil et d'intégration adéquates et au développement de

rapports moins conflictuels entre ceux qui arrivent et ceux qui accueillent.

Dans l'accès aux services offerts par la société d'accueil, les réseaux d'organismes communautaires et d'institutions sont, pour les communautés culturelles d'origine étrangère, des ressources essentielles. Cependant, les personnes immigrantes méconnaissent ces services car les brochures informatives sont, sauf exceptions, publiées uniquement en français ou en anglais. Dans le même ordre d'idées, ceux qui ne maîtrisent pas bien le français éprouvent des difficultés à se faire accueillir par des intervenants du réseau institutionnel (CLSC et urgences d'hôpitaux). Une formation adaptée pour les professionnels et les intervenants sociaux, ainsi que l'ajout de services qui prennent en compte les différences culturelles améliorent de manière significative la qualité et les conditions d'accessibilité aux différents services.

La tendance des communautés culturelles à la «ghettoïsation» résulte des pratiques de défense de leur identité culturelle, du déracinement et de la crainte d'être transformées par des valeurs ou des pratiques qu'elles ne partagent pas. La formation de ghettos encourage la sur-valorisation de « sa » communauté culturelle renforçant la logique discriminatoire et dégénérant parfois en attitudes de ségrégation au détriment des « autres ». Les difficultés de mettre en valeur la façon d'être, de penser et d'agir des personnes d'autres origines ethniques renforcent la construction de préjugés, créent un fossé entre les communautés culturelles, compliquent leurs rapports avec la société d'accueil et menacent la possibilité d'un travail de concertation.

Les difficultés de concertation entre des groupes ou des communautés ethnoculturelles organisées et les réseaux locaux sont aussi des facteurs qui nuisent à leur participation active à la société d'accueil, particulièrement en ce qui a trait aux projets de collaboration entre les différents groupes à l'intérieur de la communauté locale.

Bien que le contexte démocratique québécois soit propice à l'organisation de groupes d'origines diverses, les associations, groupes ou communautés ethnoculturelles ont de la difficulté à prendre la place qui pourrait répondre à leurs aspirations.

Les communautés culturelles ont de la difficulté à se faire connaître, à occuper une place dans l'opinion publique et à développer un leadership interculturel unitaire. Ces difficultés deviennent des obstacles majeurs au développement d'un rôle plus actif sur la scène socio-politique québécoise.

Dans ce sens, le rôle que pourrait avoir les communautés culturelles est loin d'être une réalité reconnue par le gouvernement, que ce soit comme médiatrices incontournables de l'intégration des personnes provenant de leur pays d'origine ou comme interlocutrices reconnues par l'État en matière d'immigration; sans compter les difficultés de financement pour les activités communautaires et pour l'aménagement des locaux.

La reconnaissance des communautés culturelles ou des groupes ethnoculturels organisés comme interlocuteurs, en matière d'immigra-

tion, reconnus de l'État mais non exclusifs, est, certes, une alternative à retenir dans l'établissement d'une co-responsabilité dans ce processus d'intégration. La formation d'un réseau interculturel peut contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des communautés culturelles et peut devenir un atout pour le travail de concertation.

Pour favoriser une participation active des personnes immigrantes

Bref, le processus d'intégration apparaît avant tout comme un processus de participation qui implique un échange réciproque entre la personne immigrante et la société d'accueil. D'une part, la personne immigrante doit pouvoir agir socialement dans l'exercice de ses droits et de ses devoirs et d'autre part, la société doit lui permettre de bénéficier de ses bienfaits tout en s'investissant et s'impliquant dans l'avenir.

Dans cet esprit, surmonter les difficultés et les obstacles dans le processus d'intégration réciproque des populations immigrées demeure une co-responsabilité qui nécessite le développement de partenariats étroits et multisectoriels entre les acteurs impliqués. On doit y privilégier la participation de l'État, des réseaux communautaires et institutionnels et, surtout, des groupes ou communautés culturelles d'origine étrangère. En utilisant cet espace, les communautés culturelles peuvent mettre à profit leurs propres ressources pour s'entraider, accéder à celles de l'État et développer des

stratégies de rapprochement, de concertation et de coopération avec les acteurs sociaux du milieu.

Ainsi, impliquer les communautés culturelles d'origines étrangères dans la résolution de leurs problèmes, c'est promouvoir l'exercice de l'*empowerment* communautaire et de la citoyenneté active dans lesquels les individus, sans égard à leurs particularités religieuses, ethniques, linguistiques, économiques, sexuelles et autres, participent à la société et exercent leurs droits dans un contexte de responsabilité sociale.

La participation active des communautés culturelles organisées ouvre la voie à la prise en charge de leurs problématiques, à la défense de leurs intérêts⁸ et au développement de projets de collaboration au niveau local, régional et national.

Avancer dans cette logique favorise la révision des conditions et des mécanismes mis en place pour la francisation des immigrants, leur accès au marché de l'emploi, la reconnaissance des diplômes et des qualifications, l'éducation des enfants et le logement. Ceci est particulièrement nécessaire par la mise en place d'interventions spécifiques dans le domaine des répercussions psychosociales et de la santé mentale. Dans tous ces cas, on devra tenir compte des questions d'âge et d'origine ethnique et des conditions d'intégration.

Le renforcement de cette logique de réciprocité, voire de co-responsabilité, ouvre la voie à l'adaptation et à l'accessibilité des services qui répondent mieux aux besoins de la diversité culturelle. Elle constitue une alternative dans la recherche de la tolérance, de la non-discrimination et de l'égalité des chances. □

8. Sur ce sujet, voir : Groupe de réflexion et d'analyse sur le Zaïre-Congo (G.R.A.Z.-CONGO), (2003), *Les assises de l'intégration à Genève du 11 janvier 2003. Quelques leçons et défis*, note d'analyse, Suisse.